



Amnéville-les-Thermes, le 23 décembre 2019

INFORMATION

DEFIBRILLATEURS

Conformément au décret n°2018-1186 du 169 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs autonomes externes, la commune s'est engagée dans une planification d'installation de défibrillateurs pour ses ERP jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Pour mémoire, les 12 défibrillateurs existants :

- la mairie, rue des Romains
- le cimetière, rue de Verdun/ rue de Douaumont
- l'école maternelle de la cimenterie, rue des écoles
- l'école primaire du Parc, rue Emile Zola
- conservatoire de musique, rue Principale
- collège la Source, rue Clémenceau
- office du tourisme, rue de l'Europe
- Greenhouse, rue de l'Europe
- croisement Avenue Bigeard et le Chemin des terrasses du Soleil

A Malancourt

- la salle Orchidées, rue du Bon puits
- l'école maternelle La petite Ecole, rue Bossuet,
- l'école primaire Jules Ferry, rue Jules Ferry

Les 10 nouveaux défibrillateurs posés en 2019 :

- le complexe piscine-patinoire,
- le palais des sports, rue Clemenceau
- le dojo, rue Clemenceau
- le cosec, rue de Mondelange
- le stade de football, rue Clemenceau
- le boulodrome, Chemin des terrasses du Soleil
- la salle Maurice Chevalier, rue de Mondelange
- la salle Edelweiss, rue de la Ferme
- la médiathèque Jean Morette, rue Paul Vaillant Couturier
- le temple protestant, rue Pasteur

**Le 23 décembre 2019,
la municipalité**